

Les problématiques d'éducation



On peut dresser un premier constat : « l'environnement familial et le voisinage scolaire pèsent sur la réussite de l'enfant » (Chauvel).

Le milieu social de l'enfant est déterminant au niveau de la réussite scolaire et si on observe les catégories socioprofessionnelles, on s'aperçoit que les enfants des enseignants réussissent mieux, de même que les autres enfants de cadres. À l'inverse, les enfants de parents n'ayant jamais travaillé de façon régulière et pérenne, réussissent le moins bien, derrière les enfants d'ouvriers. Il existe une forte corrélation entre la réussite scolaire de l'enfant et les revenus des parents (INSEE – Evaluations en 6^{ème} – Anne Evrard).

Le voisinage scolaire joue également un rôle important. À caractéristiques identiques un enfant a plus de chance de réussir s'il se trouve parmi des enfants d'un niveau social favorisé. À l'inverse, il a moins de chance de réussir s'il est entouré d'enfants de milieu social défavorisé. S'interroger sur la réussite scolaire, l'accès aux diplômes et l'emploi des jeunes nécessite la prise en compte de nombreux paramètres (milieux sociaux, catégories socioprofessionnelles des ascendants, rémunération...).

1. Le lien entre diplôme et emploi.

En France, les personnes sorties depuis 1 à 4 ans de la formation initiale connaissent le plus fort taux de chômage : 20,2 %. En revanche, 10,5 % de celles sorties du système de formation initiale depuis 5 à 10 ans sont au chômage et 7 % pour celles sorties depuis 11 ans et plus (INSEE, enquêtes Emploi, 2009).

La situation de chômage concerne davantage les jeunes nouvellement diplômés que les générations précédentes.

Les diplômés de l'enseignement supérieur connaissent moins le chômage que les titulaires d'un bac, CAP-BEP et équivalents et ceux qui détiennent uniquement un brevet, CEP ou sont sans diplôme sont les plus fortement marqués.

L'accès à des études supérieures est moins aisé pour les enfants issus de la classe moyenne que pour ceux qui appartiennent à un milieu favorisé

En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans la classe moyenne pour 60 % des bacheliers, aujourd'hui pour 75 % d'entre eux il mène aux catégories d'employés, d'ouvriers ou encore de demandeurs d'emploi.

Il apparaît que plus le diplôme est élevé plus les chances d'insertion augmentent.

L'étude de 2009 menée par l'APEC sur l'emploi des cadres montre qu'environ 75 % des jeunes diplômés, titulaires d'un master 1 ou 2, ont un père qui appartient soit aux professions intellectuelles (41 %), aux professions intermédiaires (18 %) ou encore aux employés (15 %). On retrouve très peu les enfants d'ouvriers, d'agriculteurs, d'inactifs, d'artisans et de commerçants dans les diplômés des études supérieures. On ne peut donc pas parler de mixité sociale dans l'obtention des diplômes.

Partant de ces différentes études, on peut déduire que l'accès à des études supérieures est moins aisé pour les enfants issus de la classe moyenne que pour ceux qui appartiennent à un milieu favorisé (classe moyenne supérieure ou au-delà). Quant à ceux qui appartiennent à des milieux défavorisés, ils sont extrêmement touchés par l'échec scolaire et n'ont en général pas la possibilité de poursuivre jusqu'au baccalauréat et au-delà. Il y a dès l'entrée dans le système scolaire une inégalité des chances de réussite.

Au niveau de l'emploi, les revenus les plus modestes concernent les jeunes en priorité et pour beaucoup les enfants des classes moyennes.

Le sociologue Louis Chauvel (« Les classes moyennes à la dérive ») dresse le constat d'une fragilisation de la situation matérielle des classes moyennes et plus généralement d'une stagnation des inégalités.

Le sociologue a isolé quatre catégories de classes moyennes en croisant la variable classique de niveau (inférieure/supérieure) à la variable d'ancienneté qui oppose « anciennes » et « nouvelles » classes moyennes. Autant la première s'appuie sur une accumulation de capital, autant la seconde doit surtout sa place à la compétition scolaire et aux diplômes. L'ancienne classe moyenne est donc pour l'essentiel le fruit de la petite entreprise et de l'entrepreneuriat tandis que la nouvelle doit largement son essor à l'expansion des prérogatives de l'État (entreprises publiques, services collectifs, grandes administrations).

Le sociologue aborde le problème du déclassement scolaire : c'est le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt. En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans la classe moyenne pour 60 % des bacheliers, aujourd'hui pour 75 % d'entre eux il mène aux catégories d'employés, d'ouvriers ou encore de demandeurs d'emploi. On mesure en France un très grand déclassement scolaire en particulier pour les diplômés du baccalauréat et de deux années d'études supérieures.

Auparavant également, l'obtention d'un master constituait l'assurance d'obtenir un emploi avec un statut cadre : à l'heure actuelle un certain nombre de ces jeunes diplômés sont sans emploi ou occupent des emplois pour lesquels ils sont surqualifiés. Au printemps 2010 (soit 8 mois après leur sortie du système éducatif), 64 % de la promotion des Bac+4 et plus ont pu accéder à l'emploi.

Les diplômés de grandes écoles trouvent très facilement un emploi au sein des réseaux formés par les anciens issus eux-mêmes de ces grandes écoles.

Par ailleurs il existe une véritable discrimination des diplômés en ce qui concerne l'emploi :

Selon l'étude annuelle 2009 de l'APEC, le taux d'emploi des diplômés des universités est de 46 % contre 65 % pour les écoles d'ingénieurs à niveau et discipline comparables. Le taux d'insertion (taux d'emploi + taux de recherche d'un nouvel emploi) est également inférieur pour les diplômés des universités.

De la même manière, le taux d'emploi des diplômés des universités est de 56 % contre 70 % pour les écoles de commerce et de gestion.

D'une manière générale, les taux d'emploi les plus faibles concernent les diplômés de l'université. On peut également noter que la nature du diplôme constitue un élément de discrimination de la rémunération : la rémunération moyenne des jeunes ingénieurs s'élève à 31 300 euros bruts, à 30 100 euros bruts pour les jeunes issus des écoles de commerce et à 26 800 euros bruts pour les universitaires.

Il est également à noter que les diplômés de grandes écoles trouvent très facilement un emploi au sein des réseaux formés par les anciens issus eux-mêmes de ces grandes écoles.

Dans la globalité, les conditions d'emploi de la promotion 2009 se dégradent pour l'ensemble des jeunes diplômés (hors IUFM) :

- 47 % sont en CDI
- 44 % en CDD
- 5 % en intérim
- 4 % en CES, contrat de professionnalisation et stage

Là encore, les jeunes diplômés accédant à un CDI sont moins nombreux lorsqu'ils sont issus de l'université : 47 %. Le taux de CDI pour les jeunes diplômés des écoles d'ingénieurs étant de 64 % et de 71 % pour les écoles de commerce.

En 2009, 84 % des jeunes diplômés ayant un statut cadre estiment que leur emploi actuel correspond à leur niveau de qualification. En revanche, seuls 45 % des jeunes diplômés ayant un statut d'agent de maîtrise estiment que leur emploi ne correspond pas à leur qualification. Il n'est pas rare, en effet, de voir une entreprise recruter un jeune titulaire d'un master sous un statut agent de maîtrise.

2. Enjeux du financement des études supérieures chez les classes moyennes.

Le député européen socialiste François Peillon a récemment tenu ce discours sur France Inter : « La France est le seul pays parmi les démocraties occidentales où ce sont les enfants des classes défavorisés qui financent les études des enfants des classes favorisées ».

Ce propos a été, en partie, confirmé par l'économiste Gilles Raveaud, maître de conférences à Paris 8. Il estime qu'effectivement « un élève ayant une trajectoire lycée

Selon Camille Peugny :
« l'État fait un effort plus important pour les étudiants favorisés de filières favorisées ».

2 200 000 étudiants recensés en France, 100 000 vivent sous le seuil de pauvreté, avec un niveau de revenu inférieur à 650 euros par mois

Louis-le-Grand - classe prépa - ENS coûtera beaucoup plus cher que celle ou celui qui fait lycée classique - Université (le premier coûte plus cher que le second y compris au lycée parce qu'à Louis-le-Grand les professeurs sont plus souvent agrégés et plus âgés en moyenne qu'ailleurs, et donc mieux payés) ». La sociologue Camille Peugny, auteur du « Déclassement » (Grasset, 2008), en arrive à cette conclusion : « l'État fait un effort plus important pour les étudiants favorisés de filières favorisées ».

Comme le montre un rapport du CERC publié en 2003, « le financement public des dépenses d'éducation dans l'enseignement supérieur bénéficie majoritairement aux familles les plus aisées du fait des différences de taux d'accès ».

L'économiste Jean Gadrey, auteur notamment de « En finir avec les inégalités » (Mango, 2006) analyse ainsi le rapport sur son blog : « La dépense publique d'éducation supérieure "par enfant scolarisable" dont bénéficient en moyenne les 10 % de ménages les plus favorisés est quatre fois supérieure à celle qui revient aux 10 % des ménages défavorisés. Il faut toutefois signaler que cette affirmation n'est vraie que dans l'enseignement supérieur, et pas dans le primaire et le secondaire, comme le montre le rapport du CERC dans sa conclusion.

Par ailleurs, une étude récente montre que sur les 2 200 000 étudiants recensés en France, 100 000 vivent sous le seuil de pauvreté, avec un niveau de revenu inférieur à 650 euros par mois. Selon l'Observatoire de la vie étudiante, ils seraient 225 000 à rencontrer de grandes difficultés pour financer leurs études. Parmi eux, 45 000 vivraient actuellement dans une situation de très grande pauvreté. Nombre d'entre eux font appel à l'aide des banques alimentaires.

Au cours des cinq dernières années, les dépenses obligatoires des étudiants (inscription, logement, restaurant universitaire) ont augmenté de 23 %. Sur la même période, la progression des bourses universitaires et des allocations logement n'a été que de 10 %. Les enfants des classes moyennes sont particulièrement touchés car ils ne bénéficient pas d'un accès au parc de logements étudiants, aux bourses attribuées sur critères sociaux, et enfin n'ont pas la possibilité de travailler dans le cadre des emplois étudiants créés au sein des campus. Un tiers des étudiants occupent un emploi régulier sans rapport avec leur niveau de qualification ou leur domaine d'études afin de financer tout ou en partie leur cursus de formation.

S'il est vrai que les enfants de la classe moyenne (en particulier pour la classe moyenne dite « supérieure ») sont bien représentés au niveau des études supérieures (bac+ 4 et plus) et que l'accès à l'emploi est facilité par le niveau élevé du diplôme ; il n'en demeure pas moins que les conditions dans lesquelles ils effectuent leur cursus de formation sont bien souvent très précaires (problèmes de logement, santé, cumul des études et d'un emploi...).

Concernant la classe moyenne dite « inférieure », elle connaît beaucoup des problématiques inhérentes à celle dite « défavorisée » (échec scolaire, mauvaise orientation, diplômes moins élevés, manque de qualification).

3. Proposition CFE-CGC :

- Conseil et orientation renforcés pour les jeunes en échec scolaire dans le secondaire et en particulier dans les zones d'éducation prioritaires
- Harmonisation des moyens matériels et conditions d'apprentissage public/privé afin de favoriser l'égalité des chances
- Développement de la « formation différée qualifiante » pour les jeunes non diplômés

Dans l'accord national interprofessionnel sur « le développement de la formation professionnelle tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels » du 7 janvier 2009, les partenaires sociaux, sur proposition de la CFE-CGC, ont convenu à l'unanimité du principe d'un droit à la formation initiale différée pour les personnes sorties sans qualification du système de formation initiale.

Elle permet à un salarié, qui a arrêté sa formation initiale avant le 1^{er} cycle de l'enseignement supérieur, ou qui n'a pas obtenu de qualification professionnelle reconnue, et qui souhaite poursuivre ultérieurement des études en vue d'une promotion sociale et professionnelle, de bénéficier d'un accès prioritaire à une formation qualifiante ou diplômante.

- Développement de la POE « Préparation Opérationnelle à l'Emploi » pour les jeunes les moins qualifiés (pré qualification nécessaire à l'embauche sur un poste identifié)
- Développement des contrats de professionnalisation et contrats d'apprentissages (promotion des dispositifs, diversification de l'offre de formation, sensibilisation des entreprises, qualité des formations, adéquation des formations avec le marché du travail)
- Dans le cadre du développement de pôles de compétences visé par la réforme des universités, il importe d'adapter les infrastructures d'accueil des étudiants (logements, transports, salles de cours...) et de doter l'équipe dirigeante de compétences de gestion.
- Création de tickets restaurants « étudiants » ou mise à disposition de restaurants universitaires qui pourraient être ouverts le soir.
- Création de « bourses » (non plus uniquement sur critères sociaux mais au mérite par exemple) pour la prise en charge des frais d'inscriptions dans les grandes écoles, écoles de commerce, d'ingénieurs, certains masters ou instituts spécialisés afin de développer la mixité sociale.
- Tout diplôme, titre, certification reconnus dans le RNCP (répertoire nationale des certifications professionnelles) est classé par niveau de qualification donc doit donner lieu à une même reconnaissance des classifications des conventions collectives.

Toute l'actualité sur www.cfecgc.org